



Offre de stage
Mars > Août 2026

Stratégie de développement des énergies renouvelables dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :
Mise à jour des guides de développement éolien et photovoltaïque et appui à la rédaction des mesures énergie de la Charte III 2029/2044

CONTEXTE

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a été créé le 9 avril 2001. Installé à Jaujac, il est géré par un syndicat mixte qui regroupe 152 communes signataires, 2 villes portes (Aubenas et Privas), 10 EPCI, les Départements de l'Ardèche et de Haute-Loire ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les principales missions des Parcs naturels régionaux sont de :

- Protéger les paysages et les patrimoines naturels et culturels ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Participer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- Réaliser des actions expérimentales ou innovantes.

L'action du Parc se décline plus précisément dans une Charte qui est la feuille de route du syndicat mixte et de ses partenaires pour mettre en œuvre le projet de territoire défini et validé collectivement pour une durée de 15 ans. Après la mise en œuvre de sa première Charte et une première procédure de révision, le classement du Parc a été renouvelé en mars 2014, avec une deuxième Charte qui se terminera en mars 2029. En prévision de cette échéance, le Parc des Monts d'Ardèche s'est engagé dès l'automne 2024 dans la construction de sa troisième Charte pour la période 2029-2044.

Dès la première charte du Parc, des objectifs en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables ont été validés, puis renforcés dans la deuxième charte. Un guide de développement de l'énergie éolienne et un guide de développement du photovoltaïque ont constitué le fondement de la politique énergétique du Parc.

Aujourd'hui, les enjeux relatifs au développement des énergies renouvelables, entre lutte contre les dérèglements climatiques, souveraineté énergétique et préservation des paysages et des milieux sont au cœur des préoccupations des parcs naturels régionaux. En matière de transition énergétique, la France s'est dotée d'une stratégie nationale énergie-climat depuis 2018, avec un double objectif : atteindre la neutralité carbone en 2050 et adapter la France au climat futur. Pour ce faire, les leviers mobilisables sont la réduction des consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétique) d'une part et l'accélération de la production d'énergie décarbonée (nucléaire et énergies renouvelables) d'autre part. Afin d'augmenter la part des énergies renouvelables du mix énergétique français, la France a adopté en mars 2023 une loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette loi, et les décrets d'application associés, ont introduit de nombreux dispositifs comme les zones d'accélération des énergies renouvelables, la définition juridique et le cadre de développement de l'agrivoltaïsme, l'encadrement des ouvrages de production d'énergie photovoltaïque dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, etc.

Ces évolutions réglementaires notables ainsi que les objectifs nationaux, régionaux et départementaux de production d'EnR sont à décliner sur notre territoire de Parc et à transcrire dans le futur projet de Charte III 2029-2044.

OBJET DU STAGE

➤ Dans le cadre de la révision de sa Charte, accompagner la mission énergie du Parc des Monts d'Ardèche dans **l'écriture du volet énergétique de la future Charte III 2029-2044**.

➤ **Missions confiées au stagiaire :**

Sous la responsabilité du chargé de mission urbanisme - énergie et du responsable du service aménagement du syndicat mixte, et en lien avec la chargée de mission/coordinatrice révision de la Charte, l'équipe du Parc (biodiversité, paysage, patrimoine, architecture, ...), les élus du Parc et les différents partenaires :

- Contribuer à la mise à jour des guides de développement de l'éolien et du photovoltaïque annexés à la Charte actuelle du Parc en fonction des évolutions potentielles du périmètre du Parc, du contexte réglementaire et des exigences de qualité paysagère et environnementales des Monts d'Ardèche ;
- Contribuer à la rédaction des futures orientations et mesures du rapport de Charte en matière de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables : contexte énergétique et enjeux des Monts d'Ardèche, analyse de chartes récentes d'autres PNR, propositions d'écriture de mesures relative à l'énergie pour la charte III ;
- Coanimer des temps d'échanges et de concertation avec différents publics (élus, habitants, partenaires techniques, agriculteurs, etc.).

FORMATIONS ET QUALITES REQUISES

Niveau Bac +4 minimum, à partir du Master 1 ou 2.

Profil géographie, aménagement, développement durable des territoires.

Maîtrise attendue de l'outil SIG (QGIS) et du pack Office.

Connaissances appréciées :

- des politiques publiques de l'aménagement et de l'énergie,
- du cadre réglementaire relatif au développement des énergies renouvelables,
- du fonctionnement des parcs naturels régionaux et des collectivités territoriales.

Rigueur, autonomie, sens du contact, bonnes capacités rédactionnelles, d'organisation et de synthèse.

Permis B nécessaire.

ORGANISATION DU STAGE

Durée du stage : 6 mois - mars à août 2026 de préférence, la période pourra être ajustée en fonction du calendrier pédagogique du stagiaire retenu.

Stage indemnisé : gratification mensuelle légale de 4,50 €/heure et remboursement des frais de déplacement.

Résidence administrative : Maison du Parc des Monts d'Ardèche à Jaujac

CANDIDATURE ET CONTACTS

Adresser CV, lettre de motivation et documents descriptifs de la formation suivie et tout autre document utile avant le 6 février 2026, à 12h, par mail à : anicolas@parc-monts-ardeche.fr

Les entretiens auront lieu le mercredi 25 février matin.

Alexis NICOLAS

Maître de stage / Chargé de mission Urbanisme, foncier, énergie
anicolas@parc-monts-ardeche.fr – 04 75 36 38 71 – 06 17 41 94 88

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Domaine de Rochemure, 50 allée Marie Sauzet 07380 JAUJAC